

Conditions Générales de la Consultation (CGC)

Marché à procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics



SYNDICAT DE BASSIN DE L'ELORN

Marché public de services

OBJET DE LA CONSULTATION :

***Rénovation du bâtiment du camping du Drennec
Lieu-dit Moulin Neuf – Commune de Commana***

Date et heure limites de remise des plis : 30 juin 2017 à 12 heures

OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation concerne la rénovation du bâtiment du camping du Drennec, lieu-dit Moulin Neuf, sur la commune de Commana.

CONDITIONS DE LA CONSULTATION

Pouvoir adjudicateur : Syndicat de Bassin de l'Elorn

Unité monétaire du marché : euro. Langue à utiliser : français. Dossiers délivrés gratuitement.

Le délai de validité des offres est fixé à quatre-vingt-dix (90) jours.

Les prestations sont décomposées en 3 lots :

- Lot n° 1 : Ossature et bardage bois
- Lot n° 2 : Toiture

Lieu d'exécution du marché : bâtiment du camping du Drennec, lieu-dit Moulin Neuf, sur la commune de Commana.

Délai d'exécution : 2 mois à partir de la date de l'ordre de service

Les travaux ne pourront débuter avant le 1^{er} octobre 2017

Visite du site :

Les candidats devront avoir visité le site pour pouvoir présenter une offre.

Les dates et heures, auxquelles les candidats pourront demander un rendez-vous pour la visite sont les suivantes :

14, 15 et 16 juin 2017 entre 8h et 17h.

Ils devront prendre rendez-vous au préalable avec le responsable du site, pour qu'il assure l'ouverture du bâtiment.

Coordonnées du responsable du site : Eric Prigent : 06 17 74 52 31

Une attestation leur sera remise à l'issue de la visite, qu'ils devront fournir avec leur offre.

Négociation :

Le pouvoir adjudicateur n'engagera pas de négociation.

Variantes :

Les variantes sont autorisées.

Ces variantes doivent, conformément à l'article 58 du décret n°2016-360, répondre aux modalités précisées ci-après :

- Chaque variante répondra au besoin fonctionnel détaillé par le cahier des charges techniques ;
- Les variantes devront respecter les délais de d'exécution du marché et la compatibilité entre les travaux réalisés dans les lots 1 et 2 ;
- Celles-ci devront être entièrement décrites **financièrement et techniquement** dans des documents **indépendants mais similaires** aux documents demandés pour la présentation de l'offre de base.
- Chaque variante devra impérativement préciser les dérogations au cahier des charges techniques qu'elle implique. A défaut, elle sera réputée comme respectant et acceptant les prescriptions techniques du cahier des charges.

CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

Les offres doivent être adressées avant le 30 juin 2017 à 12 heures au Syndicat de Bassin de l'Elorn
Ecopôle Guern ar Piquet
29 460 DAOULAS

Elles devront :

- soit être remises directement, contre récépissé,
- soit être expédiées à l'adresse sus-indiquée par tout moyen permettant d'attester avec certitude de leur délivrance avant ces mêmes date et heure limites.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs expéditeurs.

CONTENU DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

La candidature du candidat devra comprendre :

- l'imprimé DC 1 dûment complété et signé par le candidat ou par chaque membre du groupement le cas échéant ou bien une déclaration sur l'honneur conforme aux exigences de l'article 48-I-1° du décret n°2016-360 et le cas échéant, l'habilitation du mandataire par ses cotraitants.

L'offre du candidat devra comprendre :

- un CGA par lot dûment complété
- Un Bordereau des Prix Unitaires et Devis Estimatif (B.P.U. et D .E.) dûment complété
- Une attestation de visite
- un mémoire justificatif des dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution des prestations. Ce document comprendra toutes justifications et observations du candidat. En particulier, il y sera joint :
 - o la nature et le montant des prestations que le candidat envisage de sous-traiter ;
 - o un descriptif des moyens humains affectés à la réalisation des prestations ;
 - o un descriptif des moyens matériels affectés à la réalisation des prestations ;
 - o les dispositions mises en œuvre pour assurer l'organisation et le suivi de la qualité des prestations ;
 - o les modalités de formation du personnel ;
 - o les mesures mises en œuvre pour limiter l'impact environnemental des prestations ;

- les principales mesures mises en œuvre pour assurer la sécurité et l'hygiène des prestations.

JUGEMENT DES OFFRES

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues à l'article 62 du décret n°2016-360, en application des critères et des modalités indiquées ci-dessous :

Pondération des critères

Critères	Pondération
Valeur technique de l'offre <i>(appréciée au regard du mémoire justificatif)</i>	60 %
Prix des prestations	40 %

Renseignements administratifs et techniques :

Référent opérationnel : Philippe Masquelier

Téléphone : 06 77 69 41 57

Courriel : sage.elorn@wanadoo.fr